

**REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX JUIN DEUX MIL ONZE  
(10 juin 2011)**

Sous la Présidence de Monsieur DEBOUDT Philippe, Le Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, JASINSKI Jean-Claude, GRANDJEAN Patrice, RASSEMONT Véronique, GRENIER Patrick, OLIVIER Marc, HERBULOT Odile, BERSANO Francis, LOPES Manuel, MAQUIN Stephan, SAILLARD Eric, DELCOURT Bruno, STOPINSKI Renaud, LACAILLE Thérèse.

Etaient absents représentés : KUZIEW Jacqueline (représenté par Monsieur DEBOUDT Philippe), MAQUIN Stephan (représenté par Madame HERBULOT Odile).

Etaient absents excusés : Néant

Convocation : 06 juin 2011

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance

**II - APPROBATION DU PROCES VERBAL** de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2011

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

**IV AJOUT DE DEUX DELIBERATIONS :**

- Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
- Décision modificative, budget communal

**V DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE AMENAGEMENT MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE:**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente les différents devis établis afin de commander le mobilier de l'aménagement intérieur de la bibliothèque. Il précise que l'ensemble du mobilier répond aux besoins spécifiques de la bibliothèque et est modulable. Trois devis ont été établis :

- Devis de USM Mobilier pour 72 600.00 €HT
- Devis de BRM Mobilier pour 67 097.22 €HT
- Devis de BUREAU 60 pour 97 905.36 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise BRM mobilier qui correspond aux attentes de la municipalité.

Un devis de Bureau 02 est retenu pour l'aménagement des cloisons à hauteur de 5 667.90 €H.T (seule entreprise à proposer notre recherche spécifique de cloisons).

**VI DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente les différents devis établis afin d'informatiser la future bibliothèque. Trois devis ont été établis :

- Devis de micro assistance.
- Devis de Mycelium
- Devis de LDLC PROCOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Mycelium pour un montant de 22 941.41 €H.T.

Le devis comprend :

- 9 ordinateurs, souris, claviers...
- 3 douchettes
- Système d'exploitation
- Vidéo rétroprojecteur

- Les câbles
- La classe mobile
- Le serveur
- Baie brassage
- Formation
- L'installation du matériel
- La maintenance

Le logiciel sera acheté chez PMB pour un montant de 5 050.00 €HT (formation comprise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ensemble des devis proposés.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du mobilier et de l'informatique est subvention à 80 % par l'Etat (la DRAC), la région (le FRAPP) et le département (CDDL).

## **VII PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet qui sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune de CHEVREGNY à la communauté de Communes du Chemin des Dames. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette adhésion.

## **VIII DECISION MODIFICATIVE :**

Suite au changement de logiciel informatique pour le secrétariat de la Mairie, il a été nécessaire de modifier les tours des ordinateurs. Un devis chez Mycelium a été établi, chez JVS et sur internet. Le devis de chez Mycelium est retenu pour un montant de 1 784.00 €T.T.C.

Une décision modificative sur le budget communal est nécessaire afin de pouvoir prévoir l'achat en investissement.

La décision modificative se compose comme suit :

Opération 28 : compte : 2128 : - 1800.00 €

Opération 0211 : au compte : 2183 : + 1800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents la décision modificative.

## **XVI Questions diverses :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui informe le Conseil Municipal, que la demande de subvention DETR du monument aux morts n'a pu être retenue. L'objet de la demande relève de la rénovation du monument aux morts et à un caractère de fonctionnement et non d'investissement.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du judo club qui remercie la municipalité du prêt de la salle polyvalente et de la subvention qui leur a permis d'investir dans du matériel informatique.
- Monsieur le Maire rappelle les sujets abordés lors de la réunion publique du 09 juin pour les conseillers municipaux absents. Monsieur le Maire a pu constater qu'il y avait beaucoup d'incompréhension de la part de certaines personnes lors de la réunion, mais il rappelle à plusieurs reprises qu'il avait prévenu de l'augmentation du prix de l'eau, et ce depuis plus de deux ans.
  - Les travaux sur le budget eau et assainissement. Une partie de la population a signé une pétition afin de demander un étalement de l'augmentation du prix de l'eau. Monsieur le Maire rappelle que suite à un problème administratif, il y a un déficit à rembourser, que des travaux sont prévus ou sont à prévoir prochainement : la construction d'un nouveau puits pour l'eau potable, la réfection totale du système d'assainissement, le remplacement des branchements plomb, le remplacement de tuyaux d'eau, d'eau pluviale, d'assainissement, de pompe de relevage, d'entretien divers, le remboursement de l'emprunt.....Monsieur le Maire rappelle que la

commune percevra la somme demandée à la population sur les factures 2011, ne sera versé sur le budget communal par la SAUR que sur le budget 2012, par conséquent il y a déjà un décalage pour le budget communal eau et assainissement. C'est pourquoi on ne peut étaler l'augmentation.

- Concernant la convention entre la Commune et l'entreprise Génération 5, celle-ci sera bien sur revue dès que la nouvelle STEP sera sur le point d'être opérationnelle.
  - Monsieur le Maire a pris contact avec le CDT (comité départemental du tourisme) pour faire part des craintes d'une partie de la population sur l'installation d'une aire de camping-car à Corbény. Celui-ci nous informe que les campings caristes sont des personnes de passage, calmes et discrètes et qui ont besoin de commerce pour s'approvisionner. Le site de Corbény se trouve aux portes des différents sites touristiques avec tous les commerces et service à proximité. Plusieurs sites ont été étudiés pour l'installation des campings cars, mais celui du vivier est le plus appropriés. Monsieur le Maire rappelle que cette aire est financée par l'Europe, le département et la Communauté de Communes du Chemin des Dames.
  - Concernant la bibliothèque, celle-ci devrait ouvrir en septembre, ou octobre 2011. Madame TOURRIER informe le Conseil Municipal des heures d'ouverture de la future bibliothèque, ainsi que toutes les activités et services que celle-ci offrira à la population. Afin d'en informer les habitants, une prochaine réunion sera fixée pour établir le programme.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée présente d'un spectacle organisé par la bibliothèque et la BDP à la salle polyvalente de Corbény le jeudi 23 juin 2011 à 20h30 sur des jeux de langage.
  - Monsieur SAILLARD et Madame RASSEMONT informe Monsieur le Maire qu'une partie du grillage autour du terrain de foot est à revoir
  - Monsieur SAILLARD demande à ce que des poubelles supplémentaires extérieurs soient installées dans le village.
  - Monsieur GRANDJEAN les informe qu'il y a aussi les portails
  - Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enveloppe de 2 139 euros est allouée à la Commune afin d'investir dans du mobilier urbain (bancs, bacs à fleurs, vasques...) des fleurs, des arbres....dans le cadre d'un attrait touristique de mise en valeur de nos villages.

La séance est levée à 23H00.

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 11 juin 2011, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.